

## **Consultation relative à la réalisation de capsules vidéos et à la création d'animations motion design Formation mixte digitale BIOCLIMSOL**

(Marché à procédure adaptée cf. article R. 2123-1 du Code de la commande publique)

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES LE 18/09/2025 À 16H**

### **Le CNPF - IDF**

Le Centre national de la propriété forestière (CNPF) est l'établissement public national en charge du développement de la gestion durable des forêts privées.

L'Institut pour le développement forestier (CNPF-IDF) est le service de Recherche, Développement et Innovation (RDI) du Centre national de la propriété forestière (CNPF) ainsi que l'interface entre les forestiers privés et la recherche scientifique.

L'IDF évalue et transfère les résultats de la recherche aux propriétaires et gestionnaires et fait remonter les questions de ces derniers aux scientifiques, comme celles sur le changement climatique. Grâce à ses expérimentations et ses études, en lien avec la communauté scientifique forestière, il élabore des outils pratiques afin d'apporter des conseils objectifs aux forestiers privés dans leurs choix sylvicoles. Il les accompagne ainsi pour relever les défis actuels face aux évolutions techniques, économiques, sociétales et environnementales.

L'IDF agit pour les propriétaires et gestionnaires par des actions de développement de formation, de coordination, d'animation et d'édition (livres, revue) sur de nombreux sujets portant sur la gestion durable des forêts et le changement climatique.

### **Objet**

BioClimSol est un outil numérique de diagnostic sylvo-climatique et d'aide à la décision à l'échelle de la parcelle forestière.

BioClimSol est un outil collaboratif : chacune de ses utilisations sur le terrain permet la collecte des données servant à enrichir les modèles de dépérissement. Cela implique que les utilisateurs aient des compétences techniques interdisciplinaires permettant la meilleure qualité et exploitabilité de ces données. Les licences d'utilisation de BioClimSol sont octroyées sous condition de participation à un parcours mixte de formation dispensé en partie via un contenu au format digital (plateforme de e-learning).

Des capsules vidéo et des animations doivent enrichir le parcours de formation digitalisée.

Dans le but de rendre ludique et pratique notre Formation mixte digitale, nous envisageons de produire deux types de supports :

- ⇒ Réalisation de 11 tutoriels vidéo de 1 à 3 minutes.
- ⇒ Réalisation de 6 courtes animations en motion design

## Caractéristiques techniques de la demande

**La réalisation des vidéos devra impérativement s'effectuer entre le 6 et le 10 octobre 2025.  
Le tournage se tiendra en extérieur, dans le département d'Ille et Vilaine (35).**

### ⇒ Réalisation de 11 tutoriels vidéo de 1 à 3 minutes

#### Objectifs pédagogiques :

- Acquérir les connaissances fondamentales des notions théoriques sur lesquelles se fonde le fonctionnement de l'outil
- Bien comprendre les méthodes de modélisation utilisées pour construire les moteurs de calculs de l'outil
- Délivrer les compétences techniques de différentes disciplines appelées par la démarche de diagnostic de l'outil BioClimSol (en particulier dans les domaines de la pédologie, de la topographie, de la dendrométrie, ou encore de l'évaluation de l'état sanitaire des forêts).
- Présenter et uniformiser la prise de données de terrain afin de consolider les modèles numériques
- Proposer un format mixte associant travaux en autonomie par une formation digitale suivie de travaux encadrés à l'occasion d'une formation sur le terrain

#### Besoins :

Production et montage des vidéos d'une durée maximale de 1 à 3 minutes. Ces vidéos font partie intégrante de la formation produite dans le cadre de BioClimSol. L'ensemble des vidéos à réaliser devra être cohérent avec les attendus et le canevas élaboré pour cette Formation Mixte Digitale (FMD).

La FMD BioClimSol se décompose en 9 modules pédagogiques comprenant plusieurs balises de formation. Chaque module se termine par une validation des acquis (quizz, texte à trous...) nécessitant une note minimale pour passer au module suivant.

#### Les prestations concernées sont les suivantes :

- Acquisition d'images, en portant une attention particulière à la qualité visuelle;
- Montage des vidéos, en intégrant la charte graphique CNPF (couleurs, design, typographie),
- La bande son composée de voix off uniquement veillera également à l'identité et la filiation des différents films produits dans le cadre du parcours pédagogique
- La vérification des vidéos, afin de s'assurer de leur cohérence.

#### Les thématiques pour chaque vidéo prévue sont détaillées ci-après :

1. Modalité de positionnement du sondage pédologique et de prospection à la pioche-tarrière (position représentative de la parcelle, profondeur prospectée, outils employés...)
2. Mesure du pH et vérification de la présence de calcaire
3. Evaluation de la texture du sol et de la charge en cailloux
4. Qualifier la compacité d'un sol
5. Savoir reconnaître, qualifier et quantifier l'hydromorphie dans le sol
6. Saisie du profil pédologique dans l'outil
7. Protocole DEPERIS : quantification du dépérissement d'un arbre
8. Définition des principaux problèmes sanitaires
9. Prises de mesures dendrométriques (circonférence, hauteur, surface terrière...)
10. Définition du contexte stationnel (mesure d'une pente, d'une exposition, validation du TPI, affleurements rocheux, confinement, alimentation en eau...)
11. Prise en main de l'application mobile et du portail web utilisateur => télécharger et administrer les données spatialisées stockées dans l'appareil, créer et administrer ses projets, consulter les résultats des diagnostics, exporter un compte-rendu...

Les formats et précisions techniques :

- 1 à 3 min
- Langue : française
- Sous-titrage en français
- Voix-off uniquement
- Respect de la charte graphique
- Motion design en option sur quelques plans si besoin d'explications pédagogiques supplémentaires notamment pour la vidéo 11

⇒ **Réalisation de 6 courtes animations**

**Objectifs pédagogiques :**

Les objectifs sont les mêmes que celles détaillées pour les vidéos.

**Besoins :**

Production et montage d'animation d'une durée maximale de 1 à 3 minutes. Ces animations font partie intégrante de la formation produite dans le cadre de BioClimSol. L'ensemble des animations à réaliser devra être cohérent avec les attendus et le canevas élaboré pour cette Formation Mixte Digitale (FMD).

La FMD BioClimSol se décompose en 9 modules pédagogiques comprenant plusieurs balises de formation. Chaque module se termine par une validation des acquis (quizz, texte à trous...) nécessitant une note minimale pour passer au module suivant.

Les prestations concernées sont les suivantes :

- Acquisition d'images, en portant une attention particulière à la qualité visuelle;
- Montage des vidéos, en intégrant la charte graphique CNPF (couleurs, design, typographie),
- La bande son composée de voix off uniquement veillera également à l'identité et la filiation des différents films produits dans le cadre du parcours pédagogique
- La vérification des animations, afin de s'assurer de leur cohérence.

Les thématiques pour chaque vidéo prévue sont détaillées ci-après :

1. Créer un projet (en lien avec la vidéo 11)
2. Modèle de dépérissement ARCHI
3. Indice BioClimSol IBS
4. Indice BioClimSol INB
5. Données terrain
6. Données spatialisées (données climatiques et topographiques)

Les formats et précisions techniques :

- 1 à 3 min en motion design
- Langue : française
- Sous-titrage en français
- Voix-off uniquement
- Respect de la charte graphique

⇒ **Compétences attendues**

Professionnels de l'image et de la communication.

- ✓ Organisation et gestion technique du tournage (caméra, drone, prise de son)
- ✓ Dérushage
- ✓ Montage
- ✓ Étalonnage
- ✓ Habillage graphique simple
- ✓ Motion design explicatif
- ✓ Sous-titrage en français
- ✓ Recadrage si nécessaire
- ✓ Mixage audio

## ⇒ **Matériel requis pour la réalisation de la prestation**

Le professionnel retenu pour la réalisation des vidéos et animation dans le cadre du présent marché devra disposer du matériel et des équipements adéquats suivants assurer la qualité des prestations demandées. Ce matériel pourra être ajusté en fonction du lot choisi dans le cadre de la réponse au marché.

### ***Caméras professionnelles :***

- ✓ Caméras de haute définition (HD) ou ultra haute définition (4K) de type professionnel. Les caméras doivent être capables de capturer des images nettes dans différentes conditions de lumière.
- ✓ Les caméras doivent être équipées de capteurs performants et de systèmes de stabilisation pour garantir la qualité des prises de vue.
- ✓ Une gamme d'objectifs adaptés aux besoins des reportages, incluant des objectifs grand-angle, téléobjectif et objectifs macro pour des prises de vue spécifiques.

### ***Prise de vue drone si besoin avec pilote qualifié***

### ***Équipements de post-production***

- ✓ Stations de montage vidéo performantes équipées de logiciels de montage et de traitement vidéo professionnels.
- ✓ Matériel de correction colorimétrique et d'étalonnage, pour assurer une cohérence visuelle optimale entre les différentes séquences.
- ✓ Studio d'animations graphiques afin d'intégrer des animations pour illustrer les propos

### ***Mobilité et transport du matériel :***

Le prestataire doit disposer de moyens de transport adéquats pour assurer le déplacement du matériel nécessaire sur les lieux de tournage.

### **A noter :**

L'ensemble des rushs doit être mis à disposition du CNPF-IDF si celui-ci le demande.

Les vidéos et animations auront un habillage commun (titrage, police, couleur, style) et cohérent avec la charte graphique du CNPF.

Le prestataire s'engage à fournir une vidéo master en format Full HD (mov) ainsi qu'une version optimisée pour le web (mp4).

## Modalités de la consultation

La présente consultation est organisée par l'Institut pour le développement forestier (CNPFF-IDF), service d'utilité forestière du Centre national de la propriété forestière (CNPFF), établissement public administratif national, opérateur de l'Etat, créée par l'ordonnance n° 2009-1369 du 6 novembre 2009 et du décret n° 2010-326 du 22 mars 2010.

La procédure utilisée pour la présente consultation est une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-4 du Code de la commande publique.

Le présent marché, au vu de sa nature, est un marché unique en application des articles L.2123-1, articles R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés à procédure adaptée, ainsi que par référence au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de services.

Elle a pour objet la réalisation de vidéos et d'animations dans le cadre de la création du dispositif de formation mixte digital BioClimSol.

L'Institut pour le développement forestier (CNPFF-IDF), en tant que pouvoir adjudicateur délégué, aura en charge l'exécution administrative et financière du marché de services, objet de la présente consultation.

Le pouvoir adjudicateur est représenté par M. François MORNEAU, en sa qualité de directeur du CNPFF-IDF.

## Durée du marché - délai d'exécution

La durée du marché court à compter de sa notification, prévisionnellement fixée au 25 septembre 2025, et prendra fin le 31 octobre 2025.

- Réunion de cadrage à programmer le 25, 26, 29 ou 30 septembre 2025
- Tournage en extérieur à effectuer dans la semaine du 6 au 10 octobre 2025
- Montage, post-production etc ... à effectuer avant remise des livrables programmée le 31 octobre 2025.

## Contenu de l'offre

Afin de juger de l'offre économiquement la plus avantageuse, il est demandé de fournir :

**1/ Un devis détaillé décomposant le prix global et forfaitaire du tournage des vidéos et animations** (comprenant le scénario, le séquençage, la captation, la gestion du droit à l'image, le dérushage, le montage, l'étalonnage, le mixage audio, le coût de la réalisation en motion design, l'habillage graphique et le sous-titrage (français), la réunion de cadrage avec le maître d'ouvrage, ET l'ensemble des frais de déplacements (prévoir au moins 1 à 2 journées sessions de tournage en Ille et Vilaine – dept 35).

**2/ Un mémoire technique comprenant :**

- ⇒ Présentation de la structure avec un focus sur l'équipe projet en y joignant le matériel, l'équipe et des productions réalisées (reportages, clips, voire court-métrage),
- ⇒ Extraits des productions déjà réalisées sur le même type de format court (accessibles par des liens URL)
- ⇒ Un calendrier de réalisation, de production et de livraison des vidéos et animations qui devra impérativement respecter avec le prévisionnel transmis avec la présente lettre de consultation.

L'ensemble de ces documents devront être remis par courriel aux adresses mails suivantes :

M. Bruno SIRY [bruno.siry@cnpf.fr](mailto:bruno.siry@cnpf.fr)

Mme Gaëlle ABRAHAM [gaelle.abraham@cnpf.fr](mailto:gaelle.abraham@cnpf.fr)

M. Benjamin CANO [benjamin.cano@cnpf.fr](mailto:benjamin.cano@cnpf.fr)

avant la date limite fixée au **jeudi 18 septembre 2025 à 16h**

## Critères d'attribution

Les offres seront jugées de la façon suivante afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse :

- 50% pour le prix
- 40% pour le mémoire technique et la description des moyens techniques (matériel utilisé pour la prestation) et humains (expériences, profils, expertise) proposés pour l'exécution des prestations
- 10% pour le descriptif détaillé du calendrier prévisionnel permettant de respecter les délais demandés.

# Modalités d'exécution des prestations prévues au marché

## Pièces constitutives

- Le présent document ayant valeur d'acte d'engagement et de cahier des clauses particulières datée et signée
- L'offre financière à produire par le titulaire, datée et signée (Devis détaillé) ;
- Le mémoire technique intégrant a minima les noms de l'équipe projet, le matériel dédié à la prestation ainsi que le calendrier de réalisation, daté et signé

## Forme et contenu des prix

Les prestations sont réglées par un prix global et forfaitaire indiqué dans l'offre financière.

La monnaie de compte du marché, l'EURO, est la même pour toutes les parties prenantes.

## Modalités de règlement

L'utilisation du portail mutualisé Chorus Pro pour l'envoi d'une facture sous format électronique est rendue obligatoire.

Les demandes de paiements par voie dématérialisée seront transmises via le portail Chorus Pro : <https://chorus-pro.gouv.fr/cpp/utilisateur?execution=e1s1> .

Avec mention obligatoire des indications suivantes

SIRET : 18009235500452

Code service : COMMUN\_IDF

Une documentation est disponible à l'adresse suivante : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/>

## Cadencement des règlements

Le cadencement des paiements est le suivant :

- 25% à la signature du contrat sur présentation de facture d'acompte
- 25% à l'issue du tournage effectué en extérieur (Ille et Vilaine) sur présentation de facture,
- 25% à l'issue de la présentation des vidéos et animations sur présentation de facture,
- 25% à la livraison finale des vidéos et animations sur présentation de facture de solde.

## Délai de paiement

Le délai de paiement est de 30 jours par virement bancaire et court à compter de la date de réception par le pouvoir adjudicateur de la facture valablement réceptionnée via le portail Chorus Pro.

Le taux des intérêts moratoires sera celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

En cas de retard de paiement, le pouvoir adjudicateur sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40 euros, conformément aux dispositions du décret n°2013-269 du 29 mars 2013.

## Durée du marché - délai d'exécution

La durée du marché court à compter de sa notification, prévisionnellement fixée au 25 septembre 2025, et prendra fin le 31 octobre 2025.

- Réunion de cadrage à programmer le 25, 26, 29 ou 30 septembre 2025
- Tournage en extérieur à effectuer dans la semaine du 6 au 10 octobre 2025
- Montage, post-production etc ... à effectuer avant remise des livrables programmée le 31 octobre 2025.

## **Relations entre les parties**

Un responsable du projet CNPF-IDF sera identifié pour assurer les échanges avec le prestataire.

Il aura ainsi la charge du scénario et de l'organisation du tournage, en collaboration avec le prestataire.

- Phase de préparation du sujet (élaboration par le responsable CNPF-IDF d'un scénario)
- Correction et validation du scénario avec le prestataire
- Déroulé du tournage. Planification des déplacements, méthode et modalités de tournage.
- Opérations de montage (A noter pour cette opération la possibilité de 2 allers-retours de validation).

## **Droits d'utilisation et de diffusion**

- Le prestataire concède au CNPF-IDF le droit d'utiliser ou de faire utiliser les résultats, en l'état ou modifiés, de façon permanente ou temporaire, en tout ou partie, par tout moyen et sous toutes formes.
- Le CNPF autorise le prestataire à utiliser la matière filmée pour sa propre communication, et sur demande écrite pour d'autres projets.

## **Conditions d'annulation**

### Annulation de la prestation par le CNPF-IDF

Le CNPF-IDF se réserve le droit d'annuler la prestation de tournage vidéo en tout ou en partie, à tout moment, par notification écrite adressée au Titulaire. En cas d'annulation pour des raisons qui ne sont pas imputables au Titulaire, celui-ci sera indemnisé pour les frais engagés, sur justificatif, jusqu'à la date de réception de la notification d'annulation

### Annulation de la prestation par le Titulaire

En cas de force majeure ou pour toute autre raison valable, le Titulaire peut demander l'annulation de la prestation. Une telle demande doit être formulée par écrit et adressée au CNPF-IDF au moins 3 jours ouvrés avant la date prévue pour le début du tournage.. En cas d'annulation sans accord préalable du CNPF-IDF ou sans motif légitime, le Titulaire pourra être tenu responsable des dommages occasionnés et des frais supplémentaires engendrés par l'annulation. Le cas échéant, le CNPF-IDF se réserve le droit d'appliquer les pénalités.

### Conditions de report de la prestation

Si des circonstances imprévues, telles que des conditions météorologiques défavorables ou des raisons techniques imprévisibles, empêchent la réalisation des tournages vidéo à la date initialement convenue, les parties pourront convenir d'un report de la prestation. Le report doit être notifié par écrit et accepté par les deux parties. Le Titulaire s'engage à effectuer le tournage à une nouvelle date convenue dans un délai d'un mois suivant la date initiale prévue, sans frais supplémentaires.

### Indemnités en cas de report

Si le report de la prestation est dû à une cause imputable au Titulaire, celui-ci prendra en charge tous les frais supplémentaires engendrés par ce report, sans que le CNPF-IDF ait à en supporter la charge. Si le report est dû à une cause imputable au CNPF-IDF, ce dernier devra indemniser le Titulaire des frais raisonnables et justifiés résultant de ce report.

### Obligations de communication

Les parties s'engagent à communiquer immédiatement et par écrit toute information susceptible d'affecter la réalisation des tournages vidéo, y compris toute situation pouvant entraîner une annulation ou un report de la prestation. Le manquement à cette obligation pourra entraîner des sanctions conformément aux dispositions du CCAG-FCS.

## **Assurance**

### Assurance de responsabilité civile professionnelle

Le titulaire unique du présent marché, ou chacun des cotraitants (en cas de groupement), doit justifier au moyen d'une attestation de son assureur, portant mention de l'étendue de la garantie, qu'il est titulaire d'une assurance de responsabilité civile contractée auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, garantissant l'intégralité des conséquences pécuniaires des responsabilités pouvant lui incomber à quelque titre que ce soit.

## **Confidentialité – Protection des données personnelles**

### *Confidentialité et protection des données*

Conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le titulaire, en sa qualité de sous-traitant (personne physique ou morale qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement), ne pourra agir que sur instructions du pouvoir adjudicateur.

Les données à caractère personnel ne pourront donc faire l'objet d'aucune opération, autres que celles prévues au présent marché, de la part d'un sous-traitant (au sens de la commande publique) ou d'une personne agissant sous l'autorité de chacun des titulaires.

Le titulaire se porte fort du respect de cet engagement par son personnel, ses sous-traitants et toute autre personne qu'il autorise à accéder aux données, en ce qui concerne les données à caractère personnel dont il peut avoir connaissance dans le cadre de l'exécution du marché.

### *Sécurité des données*

Le pouvoir adjudicateur, en qualité de responsable de traitement, et le titulaire, en qualité de sous-traitant, prennent toutes les précautions utiles au regard des risques présentés par le traitement de données à caractère personnel pour préserver leur sécurité. Ils s'engagent à empêcher que ces données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

### **Pour acceptation de l'ensemble des stipulations et signature du marché public par le titulaire**

<b>Nom, prénom et qualité du signataire (*)</b>	<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Lieu et date de signature</b>	<b>Signature</b>

**Pour le pouvoir adjudicateur,  
Le**

**Le directeur du CNPF-IDF,  
François MORNEAU**